

L'école primaire n'est pas menacée de fermeture

Le conseil municipal, réuni jeudi, a débattu sur la vitalité de l'école primaire Jacques-Prévert et sur l'élaboration du nouveau PLUi pour la partie concernant la commune.

La petite école primaire dirigée par Julie Gacougnolle comprend actuellement trois classes et certains parents s'inquiètent sur son maintien, compte tenu des effectifs assez faibles. « **La commune n'a de cesse de se battre au côté de l'équipe enseignante pour le maintien de notre école dans des conditions optimales** », assène Patrick Lermine, maire.

Plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens. Les enfants qui atteignent l'âge de scolarisation ont reçu une invitation personnelle de la part des élèves de maternelle pour venir découvrir l'école le vendredi 15 mars.

« **Six enfants sur dix ont participé, ils étaient très fiers d'avoir eu ce courrier à leur nom, c'est une bonne façon de les intégrer** », rapporte Baptiste Jamet, conseiller municipal et lui-même concerné en tant que parent.

L'équipe enseignante a de nombreux projets

En février, une réunion publique a rassemblé parents, élus et enseignants autour de Latifa Aboussena, inspectrice de l'Éducation nationale du secteur Caen-Ouest.

Celle-ci a confirmé la prévision d'effectifs de 54 élèves attendus en septembre prochain et a rassuré les parents sur le maintien d'une rentrée dans les conditions actuelles de trois classes multiniveaux.

Le travail en petits groupes et le dynamisme de l'équipe pédagogique contribuent, de l'avis des élus, à un enseignement de qualité. Deux enseignantes préparent une certification DNL (discipline non linguistique) afin de leur permettre d'enseigner une matière en langue anglaise. Une demande de labellisation départementale de l'école est en cours. Une salle va être équipée et dédiée à cette pratique. « **Le nouveau lotissement, dont les premières habitations devraient voir le jour d'ici cet été, pourrait venir augmenter les effectifs d'ici deux ans** », affirme Patrick Lermine.

La loi climat et résilience a modifié les projets de constructions en cours. Certains terrains vont être reclassés en zone agricole ou nature dans le nouveau PLUi (Plan Local d'urbanisation intercommunautaire).

Le Plan local d'urbanisme s'adapte à la loi climat

Les élus ont étudié dans le détail les différentes parcelles, notamment EBC (Espaces Boisés à conserver), les éventuelles autorisations d'accès aux propriétés et la possibilité de création de ZAP (zone agricole protégée). Il s'agit d'une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général. Le maire rappelle que des réserves foncières devraient permettre la création de voies douces. « **Tant que le PLUI n'est pas validé, le règlement actuel est toujours la référence** » souligne-t-il.



L'école Jacques-Prévert bénéficie de beaux locaux et d'un cadre attrayant. Ouest-France